



# Vigne

Edition **Haut-Poitou**

**Hors-Série**  
**émergents**  
24/06/2022



**Animateur filière**  
Corinne BORDEAU  
**FREDON N-A**  
corinne.bordeau@fredon-na.fr

Suppléance :  
Stéphane MESLIER  
**FREDON N-A**  
stephane.meslier@fredon-na.fr

**Directeur de publication**  
Luc SERVANT  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
accueil@na.chambagri.fr

**Supervision**  
DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES  
Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Vigne /  
Edition Haut-Poitou N°X  
du JJ/MM/AA »

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Classification des organismes nuisibles des végétaux

Le [règlement \(UE\) 2016/2031](#) introduit une nouvelle classification des organismes nuisibles aux végétaux,

### Objectifs de la réglementation :

- empêcher l'introduction et la dissémination
- éradication ou enrayement
- surveillance pluriannuelle

### Les OQ les plus importants :

obligations supplémentaires :  
plan d'urgence, exercices de simulation, plan d'action, surveillance annuelle

### Organismes nuisibles des végétaux

#### Organismes réglementés

##### Organismes de quarantaine (OQ)

OQ de l'UE

prioritaires

OQ de ZP

OQ provisoire

##### Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ)

### Objectifs de la réglementation :

- réduire l'impact économique sur les filières
- interdiction d'introduction et de mise en circulation des ORNQ sur certains végétaux destinés à la plantation, pour certains usages.

## Des émergents qui nous préoccupent en vigne

- **Maladie de Pierce** - *Xylella fastidiosa* : Organisme de Quarantaine Prioritaire
- **Scarabée japonais** - *Popillia japonica* Organisme de Quarantaine Prioritaire
- **Punaise diabolique** - *Halyomorpha halys* Organisme non Réglementé mais invasif.
- **Pyrale du Daphné** - *Cryptoblabes gnidiella* Organisme non Réglementé

Ces bioagresseurs nouveaux peuvent être très préjudiciables à la vigne et causer des dommages importants.

Il convient d'opérer une surveillance attentive de vos vignobles, de bien enregistrer les symptômes et nous prévenir en cas de suspicion de présence. Toute la filière doit être mobilisée à cette surveillance. Un grand merci à tous pour votre participation.

# Maladie de Pierce *Xylella fastidiosa*

## Présentation de cette maladie

Bactérie connue depuis 1892 aux USA, elle est appelée *Xylella fastidiosa* car elle est fastidieuse à cultiver. Classée au moins en 6 sous espèces, la vigne est essentiellement concernée par *Xylella fastidiosa subsp fastidiosa* appelée **Maladie de Pierce**.

Cette maladie devient très préoccupante dans les années 1990 aux états Unis sur la vigne. Elle est découverte en 2017 sur l'île de Majorque sur une trentaine de vignes de production de vin et de raisin de table. A ce jour, il n'a pas été découvert de nouveau foyer sur vigne en Europe.

## Quelques éléments de biologie :

De nombreuses espèces de cicadelles et de cercopes peuvent être des vecteurs de la maladie. Sur vigne, on peut citer *Graphocephala atropunctata* en Californie, *Homalodisca vitripennis*, *Philaenus spumarius* (cercopie des prés) présent dans la région.... Ces insectes suceurs acquièrent la bactérie lors de la nutrition et la transmettent au fur et à mesure de leurs déplacements.

## Sensibilité des cépages :

Chardonnay, pinot noir > Cabernet sauvignon, Merlot, Sauvignon > Chenin, Riesling.

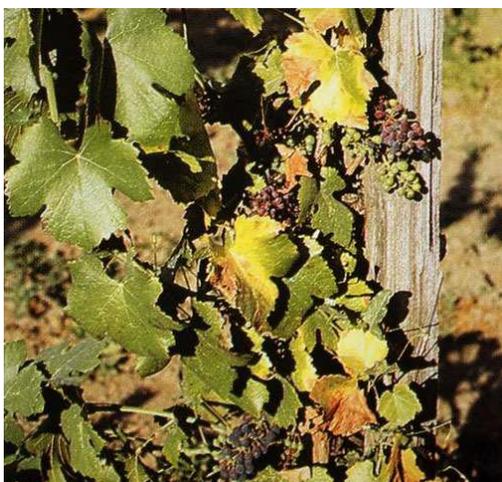
## Symptômes :

Roussissement et dessèchements partiels des feuilles. Les lésions du limbe en vert sont sectorielles et/ou périphériques, de couleur brunâtre, jaunes à rougeâtres en bordure. Evolution progressive, puis les feuilles entières se nécrosent et chutent, seuls les pétioles restant attachés.



(Crédit Photo : Eppo - M. Scortichini, Istituto Sperimentale per la Frutticoltura, Rome (IT))

Aoûtement inégale des pousses de vigne, symptôme très caractéristique de la maladie de Pierce.



(Crédit Photo : Courtesy - ENSA-Montpellier (FR))

Persistence des pétioles à la chute des feuilles.



(Crédit Photo : EPP0 - M. Scortichini, Istituto Sperimentale per la Frutticoltura, Rome (IT))

### Confusions possibles :

Lors d'un diagnostic visuel, certaines affections parasitaires des plantes peuvent entraîner une méprise avec des dégâts de *Xylella fastidiosa*.

- Dégâts de jaunisses à phytoplasme.
- Rougeot parasite ou Brenner de la vigne.
- *Botrytis cinerea* sur feuille.
- Nécrose bactérienne.
- Esca.
- Cicadelle des grillures.
- Carence en magnésium.

Information utile sur le site de la DRAAF/SRAL NA : [cliquer ici](#)

La découverte de tout symptôme correspondant aux descriptions ci-dessus doit impérativement être signalée au **SRAL Nouvelle Aquitaine** [sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) ou **FREDON Nouvelle-Aquitaine** [contact@fredon-na.fr](mailto:contact@fredon-na.fr) pour mettre rapidement en œuvre un plan d'éradication.

## Scarabée japonais *Popillia japonica*

### Quelques éléments de biologie :

Ce coléoptère passe du stade œuf au stade adulte en une année. Très polyphage, *P. japonica* adulte se nourrit de près de 300 hôtes végétaux dont la vigne (*Vitis spp.*) tandis que sa larve terricole (ver blanc) se nourrit principalement de racines d'herbes.



Adulte de *Popillia japonica*

(Crédit Photo : David Cappaert - Michigan State University, Bugwood.org)

## Situation sur le terrain :

Bien que non identifié à ce jour sur le territoire français, le hanneton ou scarabée japonais (*Popillia japonica*) est aujourd'hui à nos frontières nationales.

Cet insecte, classé OQP (Organisme de Quarantaine Prioritaire) au niveau européen, a été décelé dans les années 70 aux Açores, en Italie en 2014 à proximité de Milan puis en 2017 à la frontière sud de la Suisse (région du Tessin). L'été dernier, toujours en Suisse, un individu a été capturé dans le canton de Bâle-ville à moins de 5 kms de la frontière alsacienne.

**Fiche de reconnaissance SORE de *Popillia japonica* : [cliquez ici](#)**

La découverte de tout symptôme ou individu correspondant aux descriptions ci-dessus doit impérativement être signalée au **SRAL Nouvelle Aquitaine** [sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) ou **FREDON Nouvelle-Aquitaine** [contact@fredon-na.fr](mailto:contact@fredon-na.fr) pour mettre rapidement en œuvre un plan d'éradication.

## Punaise diabolique *Halyomorpha halys*

### Quelques éléments de biologie :

Les adultes de *Halyomorpha halys* sortent d'hivernation dès le mois d'avril et se reproduisent durant le printemps et l'été. Comme beaucoup de punaises, la ponte des œufs se fait en groupe (ooplaque) ; pour la punaise diabolique la ponte a lieu en juin et en août (2 générations par an en Europe).



**Adulte de *Halyomorpha halys***  
(Crédit Photo : J.STREITO - INRAE)

### Situation sur le terrain :

Originnaire d'Asie, la punaise diabolique a été observée pour la première fois en Europe en 2004 et en France (Alsace) en 2012. Depuis 2015, son expansion fait que la majorité des départements français sont désormais colonisés par cette espèce introduite probablement avec les échanges commerciaux.

Inoffensive pour l'Homme, *H. halys* pose des problèmes au niveau de la santé des végétaux. En effet, cette punaise est très polyphage (170 plantes hôtes) et cause des déprédations sur les arbres fruitiers (baisse de rendement et déformation de fruit). Les premiers dégâts imputés à la punaise diabolique en France sont sur des vergers de kiwi en 2018 et 2019. Quant aux dégâts sur vigne, ils sont surtout d'ordre qualitatif en altérant les arômes des vins via les substances dégagées par les punaises lors du foulage des raisins.

Cette espèce a été détectée en 2020 sur vigne dans la région de Bordeaux.

Pour en savoir plus sur la [punaise diabolique](#) (e-phytia site de l'INRAE) : son identification, son cycle, l'historique de son invasion et comment la signaler.

## Pyrale du Daphné *Cryptoblabes gnidiella*

### Quelques éléments de biologie :

Ce lépidoptère de 10 à 18 mm avec des ailes grisâtres appartient à la famille des pyrales. Les premiers adultes émergent au printemps (fin avril/début mai) et les accouplements se produisent la nuit-même de l'émergence. Les femelles pondent entre 100 et 150 œufs et les premiers stades de la chenille de *C. gnidiella* apparaissent fin juin et commencent à se nourrir de miellat sécrété par des cochenilles ou des pucerons. De couleur variable allant du rougeâtre au verdâtre avec présence de deux rayures longitudinales plus brunes, la chenille à son stade le plus avancé, mesure environ 12 mm.



**Chenille de *Cryptoblabes gnidiella***  
(Crédit Photo : Cyril CASSARINI - CA 30)

Cette chenille peut se retrouver sur plus de 100 plantes hôtes dont la vigne sur laquelle elle se restaure des organes fructifères. La larve est capable de s'attaquer aux baies encore vertes mais, attirée par le sucre, les principaux dégâts de la larve se font à partir de la véraison sur les fruits les plus mûrs. Les baies des grappes attaquées par la chenille se momifient. En fin de saison, les grappes attaquées sont reconnaissables, en plus de leur aspect desséché, par la quantité importante de soie tissée par les chenilles pour faire « leurs cocons » dans lequel elles passeront leur dernier stade avant de se transformer ou non en chrysalide pour passer l'hiver.

Deux à quatre cycles reproducteurs de ce ravageur ont été observés sur l'arc méditerranéen.



**Adulte de *Cryptoblabes gnidiella***  
(Crédit Photo : e-phytia site de l'INRAE)

### Situation sur le terrain :

*Cryptoblabes gnidiella* ou Pyrale du Daphné, considéré jusqu'à lors comme ravageur secondaire, devient de plus en plus préoccupante dans les vignobles de la zone méditerranéenne. Les premiers dégâts conséquents occasionnés par cette chenille ont été enregistrés dans le Gard en 1999. Favorisée par des hivers doux, *C. gnidiella* sévit de manière récurrente depuis 2016-2017 dans les vignobles méditerranéens.

Indéniablement, les conséquences du réchauffement climatique de ces dernières années se traduisent par une accélération de la maturation des raisins de plus en plus tôt allant de pair avec la progression des chenilles de la pyrale du Daphné qui s'attaquent principalement aux baies contenant de sucres. En plus des dégâts directs occasionnés, la présence de *C. gnidiella* peut augmenter le risque *Botrytis cinerea* en pré-vendange.

Bien que sa présence ne soit pas encore révélée dans les vignobles de Nouvelle-Aquitaine (présence la plus proche dans l'Aude en 2021), la surveillance de ce ravageur mérite une attention particulière afin de bien cerner son expansion.

**Les structures actuelles partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Haut-Poitou sont les suivantes** : un réseau d'observateurs (viticulteurs ou techniciens), coordonné par FREDON Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat du Haut Poitou, la Coopérative Loire Vini Viti Distribution (LVVD), les Etablissements Soufflet, l'Institut Français de la Vigne et du Vin.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité".*